

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250613-2025_06_01-DE

2025 -
Berger Levrault

Nbre de Conseillers en exercice
présents
votants

15
11
11

OBJET : *AMENAGEMENT DU BOURG
TRANCHE 1*
DEMANDE AIDE FINANCIERE A
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE.

DELIBERATION n° 2025 - 06 - 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine HÉRAUD, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Patrice SOPÉNA, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Marie-Pascale FEBVIN, Jean-Pierre GENAIN, Benoît VIAUD.

ABSENTS-EXCUSES : Virginie FAURE, Jean-Michel PICQ, Bernard ARDOIN, Laurent QUÉRION.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du bourg de DONNEZAC et notamment de la désimperméabilisation, la commune peut solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % des travaux éligibles.

Le montant du poste éligible est estimé à **80 128 .71 €** pour la tranche 1, soit C1A et C2.

Ce montant comprend pour C1A :

0	Terrassement et évacuation	m²	323	10,00 €	3 230,00 €
1	Géotextile	m²	323	1,50 €	484,50 €
2	Fourniture et mise en œuvre de GNT 20/40 sur une épaisseur de 25 cm pour constitution couche de forme	m²	323	20,00 €	6 460,00 €
3	Réalisation de revêtement perméable clair	m²	323	68,00 €	21 964,00 €

0	Terrassement et évacuation	m²	68	10,00 €	680,00 €
1	Géotextile	m²	68	1,50 €	102,00 €
2	Fourniture et mise en œuvre de GNT 20/40 sur une épaisseur de 30 cm pour constitution couche de forme	m²	68	24,00 €	1 632,00 €
3	Couche d'accrochage bitumineuse	m²	68	1,26 €	85,51 €
4	Réalisation de revêtement perméable clair	m²	68	68,00 €	4 624,00 €

	TOTAL DESIMPERMEABLISATION	39 262,01 €
--	-----------------------------------	--------------------

Pour C2 :

b	Pour confection de stationnement en dalle gazon	m3	75,9	25,00 €	1 897,50 €
c	Pour confection de cheminement piéton en dalle gazon	m3		25,00 €	- €
d	Pour confection de voirie en dalle gazon	m3	70,4	25,00 €	1 760,00 €
1	Géotextile	m²	138	1,50 €	207,00 €
2	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/150 sur une épaisseur de 20 cm pour constitution couche de forme	m²	138	16,57 €	2 286,32 €
3	Fourniture et mise en œuvre de mélange Terre / Pierre sur une épaisseur de 30 cm pour la réalisation de la couche de fondation	m²	138	26,09 €	3 599,73 €
4	Fourniture et pose de dalle gazon béton y compris fourniture, réglage et mise en œuvre lit de pose	m²	138	51,65 €	7 127,01 €
5	Remplissage dalle gazon en terre végétale et mise en œuvre engazonnement	m²	138	9,82 €	1 354,82 €
6	Remplissage pavé pour place PMR	m²	8,25	65,00 €	536,25 €
1	Géotextile	m²	128	1,50 €	192,00 €
2	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/150 sur une épaisseur de 20 cm pour constitution couche de forme	m²	128	16,57 €	2 120,64 €
3	Fourniture et mise en œuvre de mélange Terre / Pierre sur une épaisseur de 30 cm pour la réalisation de la couche de fondation	m²	128	26,09 €	3 338,88 €
4	Fourniture et pose de dalle gazon béton y compris fourniture, réglage et mise en œuvre lit de pose	m²	128	51,65 €	6 610,56 €
5	Remplissage en gravillon	m²	128	10,00 €	1 280,00 €
3	Terrassement y compris évacuation des déblais hors chantier	m3	186	23,00 €	4 278,00 €
a	Plus value pour terrassement sur voirie existante ou revêtement minéral	m3	186	23,00 €	4 278,00 €

	TOTAL DESIMPERMEABLISATION		40 866,70 €
--	-----------------------------------	--	-------------

Le conseil municipal **SOLLICITE** à l'unanimité des membres présents et représentés, une aide financière de 50 % auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la désimperméabilisation, soit un montant estimé de **40 064,35 €**

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 16 juin 2025

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD



Affiché le : **20 JUIN 2025**

Transmis au représentant de l'état : **20 JUIN 2025**